

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1954 B 00040

Numéro SIREN : 540 800 406

Nom ou dénomination : EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt A2018/003753

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....  
..... TOULOUSE



2107277

**Dénomination :** EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST  
**Adresse :** 2 rue Des Feuillants 31000 Toulouse -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 1954B00040  
**n° d'identification :** 540 800 406  
  
**n° de dépôt :** A2018/003753  
**Date du dépôt :** 27/02/2018

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
12/01/2018



2107277

**EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST**  
**S.A.S. au capital de 1 934 760 euros**  
**Siège social : 2 rue des Feuillants B.P. 97606 31076 TOULOUSE**  
**RCS TOULOUSE 540 800 406**

<p><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS</b> <b>DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b> <b>DU 12 JANVIER 2018</b></p>
--

L'an deux mille dix-huit, le douze janvier à 20 heures,

Les associés de la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Palais Beaumont de Pau (64), sur convocation faite par courrier électronique le 28 décembre 2017 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DUBOSC, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Marc SALANNE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 32.033 actions sur les 32.246 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Président,
2. Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

   
1

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christian DUBOSC de son mandat de Président à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de cette date et pour la durée de son mandat de membre de Directoire prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

Monsieur Philippe LAFARGUE  
Expert-comptable et Commissaire aux comptes  
Né à 16 Août 1972 à MONT DE MARSAN  
De nationalité française  
Demeurant 194 rue Emile Combes 33000 BORDEAUX

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Philippe LAFARGUE remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président de Séance  
Christian DUBOSC

Philippe LAFARGUE  
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président  
